

CHARTRE DU VISITEUR EN MATERNITE

1. Une personne malade ne doit pas entrer dans le service, au risque de contaminer les mères et les nouveau-nés.
2. Respect du repos des mamans et de leurs nouveau-nés. Il est impératif de ne **pas laisser entrer plus de deux visites** à la fois pour chaque patiente.
3. Les enfants de **moins de 15 ans ne sont pas autorisés** à entrer dans le service **hormis la fratrie** du nouveau-né, à condition que ceux-ci ne soient pas malades ou contagieux.
4. En période épidémique, les visites peuvent être limitées voire interdites.
5. Ne pas autoriser vos visites à prendre votre bébé ni à l'embrasser, sinon exiger qu'elles se frictionnent soigneusement les mains en utilisant les distributeurs de solution hydro-alcoolique.



6. Ne pas s'asseoir et ne rien déposer sur les lits inoccupés.
7. Les toilettes sont réservées aux patientes. Pour les visiteurs les WC se trouvent au rez-de-chaussée.

Pour bébé et sa maman merci de respecter ces conseils.